Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 12 février 2026*

Référence :	*Objet :*
202609	**Débat d'Orientation Budgétaire**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 28** Présents : 24 Absents : 2 Procurations : 2 **Votants : 26**	**L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le six février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Marc Le Tallec, Pierrette Para, Myriam Pierre, Bertrand Rico, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Laurence Mévélec, Christian Le Cagnec, Nolwenn Garcia, Stéphane Le Ravalec, Céline Olivier, Damien Baudet, Karine Tardy, Yann Guevel. **Excusés** : Sandrine Fayot, Pierre-Emmanuel Hervé, **Pouvoirs** : **Christophe Gérard** à Céline Olivier, **Danielle Le Marre** à Karine Tardy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
Vu le rapport joint en annexe,
La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, le Conseil Municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2026.

A Quéven, le 12 février 2026

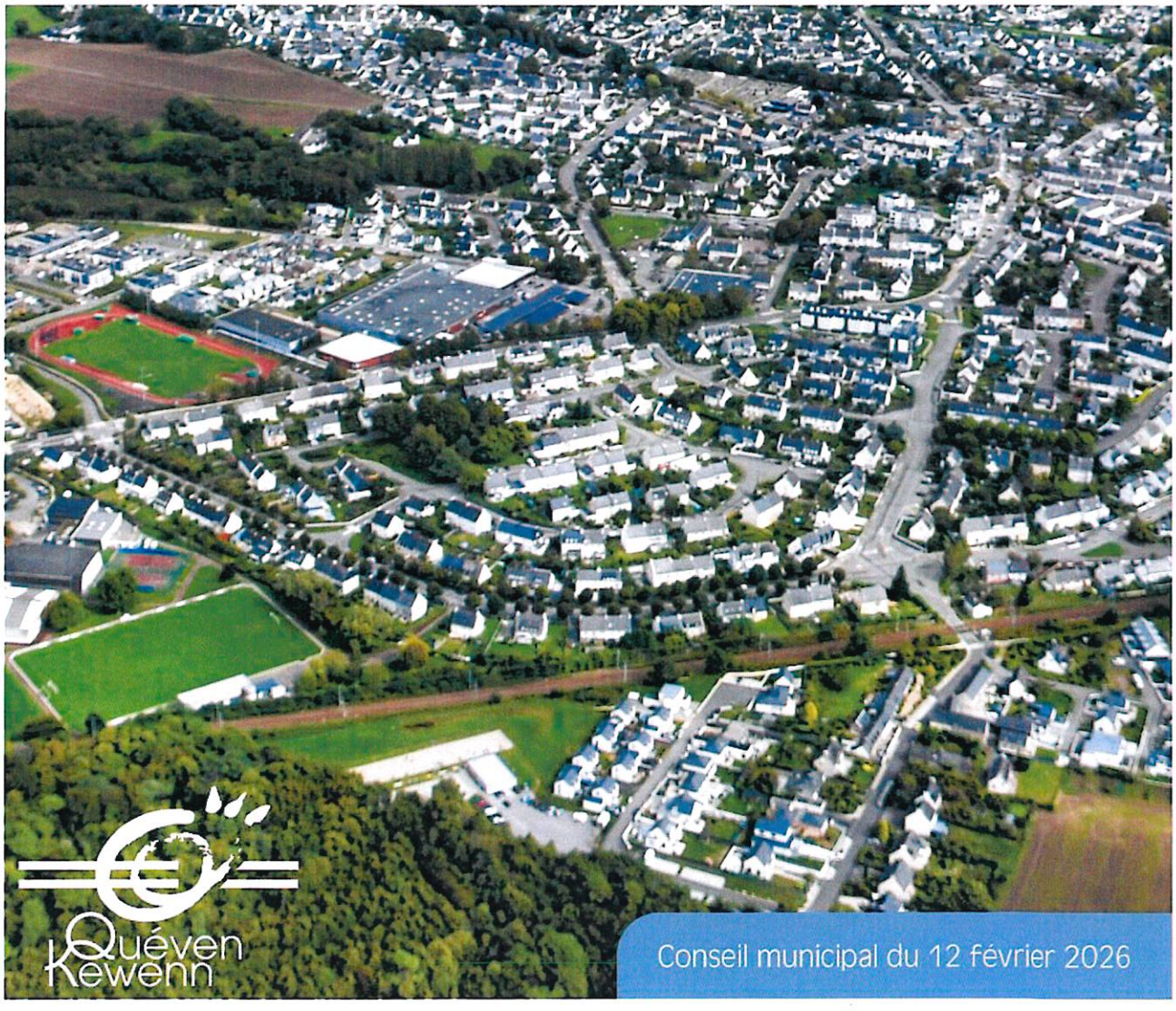
Nicole Naour, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

2026



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

I. INTRODUCTION **3**

I.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE 3

I.2. POINTS D'ATTENTION 3

II. CONTEXTE GÉNÉRAL : Situation économique et sociale **4**

III. COMMUNE DE QUÉVEN : Réalisé 2025 et rétrospective **6**

III.1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ET NETTE 6

III.2. LE FONCTIONNEMENT 8

III.2.1. Les recettes de fonctionnement 8

III.2.2. Les dépenses de fonctionnement 9

III.3. L'INVESTISSEMENT 12

III.3.1. Les recettes d'investissement 12

III.3.2. Les dépenses d'investissement 13

III.4. LA DETTE 14

III.4.1. Synthèse de la dette au 31 décembre 2025 14

III.4.2. Caractéristiques de la dette 14

III.4.3. Analyse comparative de la dette : Budget Principal 2024 et Agglomération 15

III.4.4. Dette garantie 16

III.5. RÉSULTAT provisoire de l'exercice 2025 17

III.6. LES RESTES À RÉALISER 18

III.7. LES BUDGETS ANNEXES 19

A. Le budget ZAC de Croizamus 19

B. Le budget centre-ville 19

C. Le budget lotissement de Kerlaran 20

III.8. LES GRANDES RÉALISATIONS 2025 21

IV. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 **22**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

I. INTRODUCTION

I.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire.

Il s'agit d'un moment de dialogue entre élus pour réfléchir à la trajectoire budgétaire, aux grands projets d'investissement et aux ajustements nécessaires pour maintenir un équilibre financier tout en répondant aux besoins des habitants.

→ Communes de plus de 3 500 habitants,
→ Articles L 2312-1, L4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,
→ Dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif,
→ Informer les élus pour voter le budget de manière éclairée.

I.2. POINTS D'ATTENTION

Le présent rapport a pour objectif de détailler l'environnement financier qui encadre la préparation budgétaire 2026 de la commune.

Les données d'analyses financières rétrospectives, en particulier celles concernant la gestion 2025, sont fournies à titre indicatif. Ces estimations, pour 2025, permettent néanmoins de contextualiser la préparation du Budget Primitif (BP) 2026 dans son cadre financier global.

L'exercice comptable 2025 est actuellement en cours de clôture, en collaboration avec les services de gestion comptable (SGC) de Lorient. Les résultats définitifs de 2025 seront analysés plus en profondeur dans la note accompagnant le Compte Financier Unique (CFU).

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

II. CONTEXTE GÉNÉRAL : Situation économique et sociale

Déficit public	Inflation	Croissance
- 5,8 % en 2024 du PIB	+ 2,3 % en 2024	
- 5,4 % en 2025 du PIB	+ 1,0 % en 2025	+ 0,7 % en 2025
- 4,7 % en 2026 du PIB	+ 1,3 % en 2026	+ 1,0 % en 2026

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte économique encore marqué par des incertitudes, malgré un ralentissement progressif des tensions inflationnistes observées depuis 2022-2023.
Après un pic historique, l'inflation tend à se normaliser, sous l'effet conjugué du resserrement des politiques monétaires, de la stabilisation des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Toutefois, le niveau général des prix demeure durablement supérieur à celui observé avant la crise sanitaire, avec un impact direct sur les charges de fonctionnement des collectivités (énergie, alimentation, prestations de services, travaux).
La croissance économique nationale reste modérée, portée principalement par la consommation des ménages et l'investissement public, mais freinée par un contexte international incertain et un endettement public élevé. Cette situation limite les marges de manœuvre budgétaires de l'État et, par ricochet, celles des collectivités territoriales.

Contribution demandée aux collectivités territoriales

Bien que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 ne soit pas encore finalisé, les premières indications transmises font état d'une participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de 5,3 milliards d'euros (hors augmentation de la contribution CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans).
La trajectoire des finances publiques fixe des objectifs de redressement progressif des comptes publics. Si les mécanismes contractuels de type « contrats de confiance » ne sont plus en vigueur sous leur forme initiale, l'État maintient une forte vigilance sur l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Dans ce cadre, les collectivités doivent concilier :

- La nécessité de contenir la progression de leurs charges de fonctionnement,
- Le maintien d'un niveau de service public de qualité,
- La poursuite des investissements structurants, essentiels à l'attractivité et à la transition écologique des territoires.

Les dotations de l'État évoluent dans un contexte de stabilité globale, mais avec des ajustements internes (péréquation, répartition de la DGF) pouvant produire des effets différenciés selon les communes.

Enjeux et principales mesures envisagées

- Remboursement du FCTVA décalé à N+2.
- Reconduction ou extension du DILICO (DIspositif de LIssage COnjoncturel des recettes fiscales locales, mécanisme de solidarité consistant en un prélèvement temporaire sur les recettes fiscales des grandes collectivités), qui a déjà conduit à une baisse de leurs ressources fiscales. Si la commune de Quéven n'est pas concernée, la quote-part applicable aux EPCI demeure fixée à 25 %, représentant un montant estimé à 500 k€ en 2026 pour Lorient Agglomération.(possiblement annulée)
- Diminution de la fraction de TVA reversée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.
- Baisse de la compensation de réduction des bases industrielles (mécanisme par lequel l'État compense financièrement les collectivités locales pour la perte de recettes fiscales due à la baisse des bases d'imposition des entreprises industrielles (réformes fiscales)). L'objectif est de préserver les budgets locaux des territoires fortement industrialisés.
- Gel des dotations (Fonds vert fortement resserré, DGF gelée.)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Pour les communes de taille moyenne, telle que la commune de Quéven, les principaux enjeux financiers pour 2026 sont les suivants :

- Pression durable sur les dépenses de fonctionnement, en particulier :
  - Les charges énergétiques,
  - La masse salariale, dans un contexte de revalorisations statutaires,
  - Les coûts liés à l'entretien du patrimoine communal.
- Contraintes accrues sur l'autofinancement, condition essentielle au maintien d'une politique d'investissement sans recours excessif à l'emprunt.
- Attentes fortes en matière de services publics de proximité, de cadre de vie, de transition écologique et de solidarités.

Dans ce contexte, la préparation du budget 2026 s'inscrit dans les orientations suivantes :

- Poursuite d'une gestion financière prudente, visant à préserver les équilibres budgétaires et la capacité d'autofinancement de la commune ;
- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, par l'optimisation des charges, la recherche d'efficience et une priorisation des actions communales ;
- Maintien d'un effort d'investissement ciblé, en privilégiant :
  - La rénovation et la performance énergétique du patrimoine communal,
  - Les équipements de proximité répondant aux besoins des habitants,
  - Les projets contribuant à l'attractivité et au dynamisme local.
- Veille active sur les dispositifs de soutien financier (subventions, fonds spécifiques, partenariats), afin de limiter l'impact des investissements sur les finances communales.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III. COMMUNE DE QUÉVEN : Réalisé 2025 et ré[illegible]

Pour éclairer le DOB 2026, cette note s'appuie sur une étude rétrospective de la structure budgétaire de la collectivité. Cette analyse a été menée à partir des données des comptes administratifs/compte financier unique couvrant la période de 2020 à 2024 et complétée par une estimation pour l'exercice 2025.

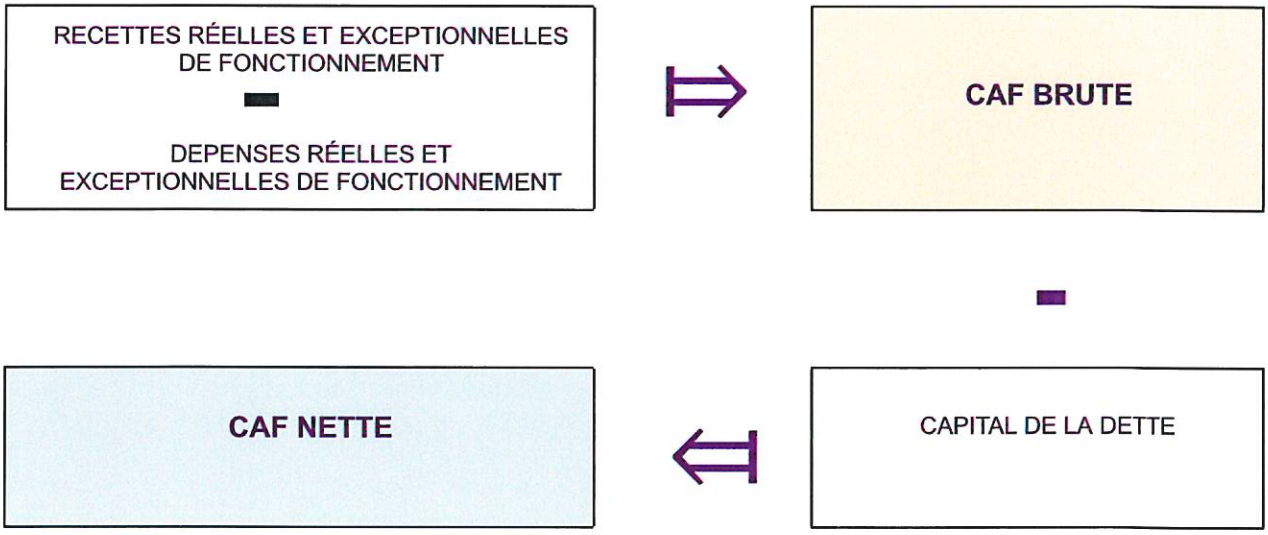
III.1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ET NETTE

L'**épargne brute**, également appelée Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute, représente la différence entre les recettes réelles et les charges réelles de fonctionnement.

Elle détermine les ressources disponibles pour l'investissement, une fois les charges récurrentes honorées.

Parallèlement aux recettes et dépenses réelles de fonctionnement, il existe des dépenses d'ordre, non incluses dans le calcul de la CAF. Il s'agit d'écritures comptables qui n'entraînent ni flux financiers ni charges effectives pour la collectivité. Ces opérations ponctuelles relèvent de techniques comptables et budgétaires spécifiques.

L'**épargne nette**, ou capacité d'autofinancement (CAF) nette, est calculée en soustrayant les remboursements de dette de l'épargne brute.



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	11 281 985,13 €	10 402 755,74 €	10 834 982,60 €	11 385 870,93 €	12 649 306,90 €	12 693 229,66 €
Opérations de cessions (Comptes 775-776-777)	225 448,32 €	228 626,68 €	103 093,57 €	57 828,00 €	773 810,76 €	347 323,71 €
Recettes réelles de fonctionnement hors opérations de cessions	11 056 536,81 €	10 174 129,06 €	10 731 889,03 €	11 328 042,93 €	11 875 496,14 €	12 345 905,95 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 802 469,76 €	8 086 853,34 €	8 641 532,35 €	9 394 394,86 €	9 849 091,05 €	9 792 859,93 €
Opérations de cessions (Compte 675)	197 989,32 €	201 851,00 €	66 259,57 €	0,00 €	77 114,56 €	239 370,61 €
Dépenses réelles de fonctionnement hors opérations de cessions	7 604 480,44 €	7 885 002,34 €	8 575 272,78 €	9 394 394,86 €	9 771 976,49 €	9 553 489,32 €
CAF Brute	**3 452 056,37 €**	**2 289 126,72 €**	**2 156 616,25 €**	**1 933 648,07 €**	**2 103 519,65 €**	**2 792 416,63 €**
Remboursement du capital des emprunts compte 16	1 083 922,36 €	1 040 472,10 €	1 034 778,73 €	1 049 277,97 €	1 130 535,70 €	711 341,26 €
CAF Nette	**2 368 134,01 €**	**1 248 654,62 €**	**1 121 837,52 €**	**884 370,10 €**	**972 983,95 €**	**2 081 075,37 €**

À la fin de l'exercice 2025, les estimations sont :

- CAF brute : 2,79 M €
- CAF nette : 2 M €.



Cette solide progression entre 2024 et 2025 de la CAF nette (pour financer les besoin d'investissement) résulte de plusieurs facteurs :

- Une hausse des recettes réelles de fonctionnement hors opérations de cessions (+ 3,96 %),
- Une diminution des dépenses de fonctionnement hors opérations de cessions (- 2,24 %),
- Et surtout un allégement du poids du remboursement de la dette (-36,15 %).

Ces chiffres sont **provisoires**, car le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas encore été arrêté.

Une analyse plus détaillée des résultats définitifs sera présentée au Conseil municipal dans la note associée au CFU.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.2. LE FONCTIONNEMENT

III.2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes **réelles** de fonctionnement sont en légère augmentation de 0,35 % par rapport à 2024, et de 3,96% hors opérations de cessions. (chapitre 77).

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 (Prévisionnel)	Evolution par rapport à 2024
Produits des services (Chapitre 70)	727 808,11 €	813 095,56 €	976 118,91 €	973 693,55 €	1 178 783,69 €	1 150 802,74 €	▼ 2,37 %
Fiscalité locale (Chapitre 731)			6 829 345,13 €	7 330 556,08 €	7 698 069,34 €	8 072 571,96 €	▲ 4,86 %
Impôts et taxes (Chapitre 73)	6 658 538,13 €	6 794 763,69 €	202 170,00 €	189 642,00 €	187 386,00 €	185 608,00 €	▼ 0,95 %
Dotations, subventions (Chapitre 74)	2 214 743,59 €	2 431 196,34 €	2 502 841,83 €	2 615 131,39 €	2 634 610,94 €	2 794 096,31 €	▲ 6,05 %
Atténuations de charges (Chapitre 013)	35 723,30 €	51 680,02 €	153 148,01 €	129 225,48 €	128 031,52 €	83 612,53 €	▼ 34,69 %
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	71 060,78 €	88 365,18 €	103 912,05 €	119 377,89 €	99 777,44 €	126 690,97 €	▲ 26,97 %
Autres recettes réelles (Chapitres 76 et 77)	402 372,25 €	223 654,95 €	67 446,67 €	28 244,54 €	722 647,97 €	279 847,15 €	▼ 61,27 %
Résultat de fonctionnement reporté	1 171 738,97 €						
TOTAL	**11 281 985,13 €**	**10 402 755,74 €**	**10 834 982,60 €**	**11 385 870,93 €**	**12 649 306,90 €**	**12 693 229,66 €**	▲ 0,35 %

- La fiscalité locale (chapitre 731)

La stabilité des taux d'imposition, maintenus depuis plusieurs années, conjuguée à la revalorisation des valeurs locatives (+1,7 % en 2025 après +3,90 % en 2024), permet néanmoins d'enregistrer une augmentation des recettes fiscales (+ 3,26 %).

Recettes fiscales	Produit 2020	Produit 2021	Produit 2022	Produit 2023	Produit 2024	Produit 2025
Taxe d'habitation (résidences secondaires à partir de 2021)	2 210 213 €	73 156 €	63 019 €	131 023 €	116 363 €	97 336 €
Taxe foncière (bâti)	3 607 736 €	5 045 151 €	5 259 563 €	5 663 529 €	6 004 813 €	6 229 230 €
Taxe foncière (non bâti)	65 181 €	66 912 €	69 790 €	75 093 €	78 359 €	71 580 €
Coefficient correcteur à partir de 2021 (1,132779)		669 890 €	733 518 €	789 296 €	835 555 €	865 941 €
TOTAL	5 883 131 €	5 855 109 €	6 125 890 €	6 658 942 €	7 035 090 €	7 264 087 €

Les recettes enregistrées aux taxes additionnelles aux droits de mutations ou publicité foncière ont augmenté de plus de 250 000 € en 2025, participant à la hausse des recettes réelles de la fiscalité locale.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses **réelles** de fonctionnement sont maîtrisées (légère diminution de - 0,68 % par rapport à 2024).

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 (Prévisionnel)	Evolution par rapport à 2024
Charges à caractère général (Chapitre 011)	1 886 622,67 €	2 100 696,08 €	2 399 994,03 €	2 767 195,14 €	2 882 415,93 €	2 740 815,76 €	▼ 4,91 %
Charges de personnel (Chapitre 012)	4 927 107,89 €	4 983 421,50 €	5 167 820,52 €	5 469 656,25 €	5 665 602,79 €	5 851 682,45 €	▲ 3,28 %
Atténuation de produits (Chapitre 014)	114 051,00 €	112 729,48 €	39 143,00 €	33 487,00 €	35 140,00 €	45 875,00 €	▲ 30,55 %
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	673 996,52 €	724 308,14 €	888 930,96 €	932 264,78 €	1 068 239,73 €	981 256,43 €	▼ 8,14 %
Charges financières (Chapitre 66)	166 148,39 €	139 457,92 €	145 517,36 €	191 621,69 €	195 977,37 €	162 136,04 €	▼ 17,27 %
Autres charges réelles (Chapitre 67)	34 543,29 €	26 240,22 €	126,48 €	170,00 €	1 715,23 €	301,00 €	▼ 82,45 %
TOTAL	**7 802 469,76 €**	**8 086 853,34 €**	**8 641 532,35 €**	**9 394 394,86 €**	**9 849 091,05 €**	**9 782 066,68 €**	▼ 0,68 %

- **Les dépenses d'énergies**

Depuis 2012, la commune de Quéven bénéficie du service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), une prestation proposée par Lorient Agglomération. Ce dispositif permet de mutualiser les coûts d'un conseiller énergie entre les différentes collectivités adhérentes. Il accompagne les communes pour l'optimisation de leurs consommations et dépenses d'énergies et d'eau.

Il est important de noter qu'après une forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz naturel en 2023, une baisse a été observée en 2024. Cependant, les tarifs énergétiques de 2024 restent supérieurs à ceux enregistrés avant 2023.

En 2025, les prix de l'énergie se replient fortement (-5,6 % en moyenne, après +2,3 % en 2024) : la forte baisse des prix de l'électricité (-11,9 % en moyenne, après +15,7 %) fait plus que compenser la forte hausse des prix du gaz (+9,7 % en moyenne, après -1,0 %) et la moindre baisse de ceux des produits pétroliers (-4,4 % en moyenne, après -4,7 %).

Energies	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Eau et assainissement	19 901,83 €	17 246,44 €	31 652,18 €	6 894,59 €	27 075,56 €	44 985,05 €
Énergie - Électricité	187 741,22 €	188 132,47 €	253 789,58 €	342 766,51 €	246 346,76 €	205 415,72 €
Combustibles	100 640,34 €	102 488,64 €	104 445,43 €	304 832,84 €	202 829,78 €	191 769,97 €
Carburants	27 655,49 €	38 411,91 €	39 459,08 €	33 003,74 €	31 852,87 €	29 895,55 €
Total des dépenses d'énergies	**335 938,88 €**	**307 867,55 €**	**389 887,19 €**	**687 497,68 €**	**508 104,97 €**	**472 066,29 €**

Après une hausse marquée des dépenses en 2023, une diminution est observée en 2025. Toutefois, cette évolution doit être nuancée par la prise en compte d'une facture de régularisation conséquente (13 000 €) liée à la consommation d'eau de la piste d'athlétisme de Kerlébert, laquelle n'avait pas été facturée depuis 2023.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Un éclairage public récompensé : la commune de Quéven a obtenu sa 2ème étoile lors de l'édition 2024-2025 du label national "Villes et Villages Étoilés", décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Cette nouvelle distinction fait suite à la première étoile reçue en 2018 et vient saluer les efforts de la municipalité en matière de gestion de l'éclairage public.

Ces efforts incluent :

- L'extinction nocturne de l'éclairage à 23h.
- La finalisation de la généralisation des lampes LED d'ici fin 2025.
- La modification des couleurs des lampes à proximité des zones naturelles.

Ce tableau expose les coûts théoriques qu'aurait engagés la commune en 2023 et 2024 si elle avait conservé son niveau de consommation de 2022, en y appliquant les tarifs énergétiques en vigueur pour 2023 et 2024, ainsi que les gains estimés en € TTC.

Tableau CONSO	2022	2023	2024
Consommation kWh	528 969	301 860	256 343
Dépenses en € TTC	88 655	106 877	72 025

Source : Bilan énergétique de Lorient Agglomération du patrimoine communal

Dépenses théoriques		*187 287*	*148 625*
Gain estimé en € TTC		80 410	76 600

Gain cumulé en € TTC		80 410	157 010

- **La masse salariale**

➢ Tendances nationales

Masse salariale : une croissance à plus de 3 % depuis 2022.

- À partir de juillet 2022, la croissance de la masse salariale brute chargée amorce une hausse historique sous l'effet du dégel de la valeur du point d'indice, qui a pour effet immédiat l'augmentation du coût unitaire.
- À cette mesure s'ajoutent 3 revalorisations successives de la valeur du SMIC s'étalant en 2022 et 2023.
- En 2023, un décret revalorise le point d'indice et les «bas de grilles catégories C et B».

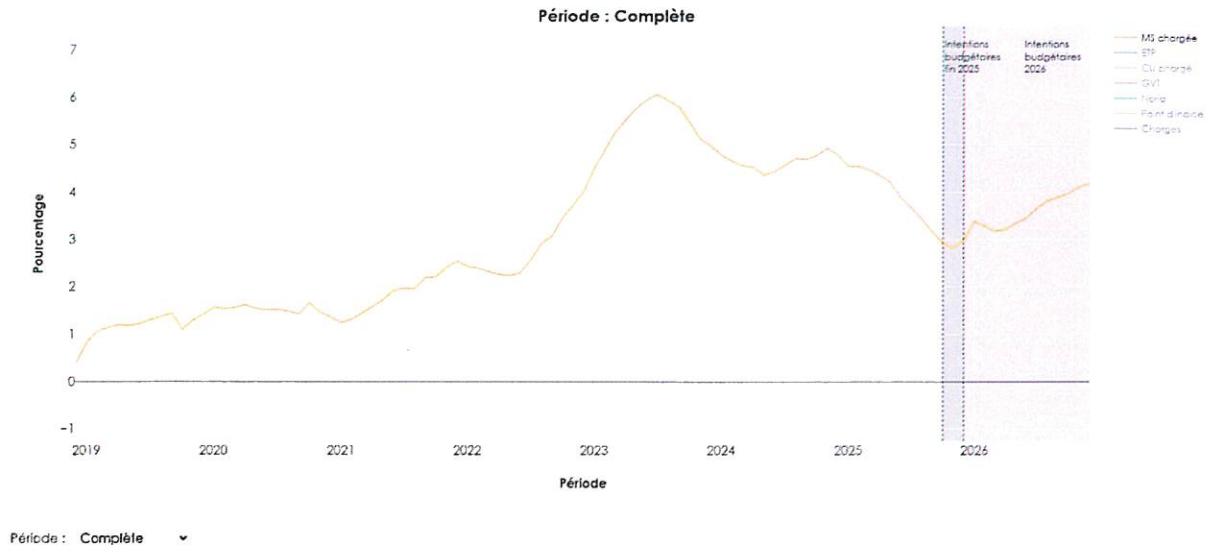
Depuis lors, la croissance de la masse salariale a drastiquement ralenti. Les estimations de clôture pour l'année 2025 situent la croissance de la masse salariale brute chargée autour de 3,2 %.

Une tendance au ralentissement fort étonnante quand on considère 2 facteurs exogènes de poids : l'augmentation du taux de cotisation CNRACL et la disparition définitive de la compensation exceptionnelle URSSAF accordée en 2024.

À eux seuls, ces 2 éléments représentent entre + 1,5 % et + 2 % au sein de la hausse de la masse salariale.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE



source : https://www.adelyce.fr/observatoire/observatoire-masse-salariale-fpt-tendances-nationales/

➢ La commune de Quéven

Evolution des charges de personnel (chapitre 012)		
Années	**Montant**	**Evolution**
2020	4 927 107,00 €	▲ 6,24 %
2021	4 983 421,00 €	▲ 1,14 %
2022	5 167 820,00 €	▲ 3,70 %
2023	5 469 656,00 €	▲ 5,84 %
2024	5 665 602,79 €	▲ 3,58 %
2025	5 851 682,45 €	▲ 3,28 %

L'augmentation de la masse salariale de la commune s'élève à 3,28 %, un chiffre légèrement supérieur aux tendances nationales de clôture pour 2025, qui tablaient sur une croissance de la masse salariale brute chargée d'environ 3,2 %.

Les départs en retraite de deux responsables en 2025 ont nécessité le maintien de doublons de personnel pendant la période de passation, entraînant une hausse temporaire des dépenses de rémunération.

Les nombreux mouvements de personnel nécessitent des recrutements qui maintiennent le niveau global des rémunérations.

A cela s'ajoute l'augmentation du taux de la CNRACL (+3 points), impactant (environ +70 000 €) la masse salariale chaque année.

Certains arrêts longs nécessitent des remplacements (service technique, population) et un renfort provisoire en ressources humaines a été mis en place, ainsi qu'au centre de loisirs en raison de la hausse des effectifs des enfants fréquentant ce service.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.3. L'INVESTISSEMENT

III.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont en légère augmentation de 0,69 % par rapport à 2024

RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT (hors R16)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 (Prévisionnel)	Evolution par rapport à 2024
FCTVA	349 525,00 €	306 602,00 €	349 353,62 €	270 948,79 €	449 318,94 €	446 533,05 €	▼ 0,62 %
Taxe d'aménagement	85 485,37 €	58 055,52 €	84 220,84 €	94 330,38 €	59 541,51 €	13 598,43 €	▼ 77,16 %
Subventions d'investissement reçues	635 364,81 €	532 541,01 €	635 266,29 €	469 861,52 €	494 193,06 €	491 859,79 €	▼ 0,47 %
Autres recettes d'investissement	315 636,48 €	123 736,50 €	129 725,94 €	156 102,64 €	164 242,29 €	161 342,21 €	▼ 1,77 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	233 872,94 €	3 070 278,58 €	1 949 430,01 €	1 725 970,93 €	1 549 001,69 €	1 621 727,04 €	▲ 4,69 %
Total	**1 619 884,60 €**	**4 091 213,61 €**	**3 147 996,70 €**	**2 717 214,26 €**	**2 716 297,49 €**	**2 735 060,52 €**	**▲ 0,69 %**

Impact de la réforme de la taxe d'aménagement sur les recettes : La diminution significative des recettes issues de la taxe d'aménagement (-77,16 %) s'explique par deux changements majeurs :

- Modification des délais d'exigibilité : l'exigibilité de la taxe est désormais conditionnée à la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DDACT). Auparavant, elle intervenait dans les douze mois suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

- Nouveau mode de recouvrement : la gestion et la perception de cette taxe sont maintenant assurées par les Directions Départementales des Finances Publiques (DDFiP), via un outil déclaratif accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont principalement consacrées aux travaux visant à maintenir et à développer les infrastructures de la ville.

DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT (hors D16)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 (Prévisionnel)	Evolution par rapport à 2024
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23+ Op. équip.)	2 695 663,19 €	2 680 303,78 €	2 126 988,29 €	2 842 906,66 €	3 463 576,10 €	2 717 530,65 €	▼ 21,54 %
Subventions d'équipement versées (D204)	213 571,56 €	360 239,17 €	103 103,67 €	167 618,15 €	46 946,26 €	131 590,93 €	▲ 180,30 %
Autres dépenses d'investissement	17 984,75 €	85 252,91 €	16,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	▼ 100,00 %
Total	**2 927 219,50 €**	**3 125 795,86 €**	**2 230 107,96 €**	**3 010 524,81 €**	**3 520 522,36 €**	**2 849 121,58 €**	**▼ 19,07 %**

Les dépenses réelles d'investissement se concentrent principalement sur la voirie (24,69 %) et l'éclairage public (23,26 %), qui représentent à elles seules près de la moitié des investissements. Viennent ensuite les équipements scolaires (15,43 %) et sportifs (14,68 %).

Domaines	Montant	Part %
Voirie	703 573,76 €	24,69%
Eclairage public	662 810,08 €	23,26%
Équipements scolaires	439 583,59 €	15,43%
Équipements sportifs	418 198,92 €	14,68%
Équipements divers	120 631,76 €	4,23%
Autres bâtiments	117 492,81 €	4,12%
Autres réseaux	87 054,19 €	3,06%
Services techniques	86 496,75 €	3,04%
Équipements culturels	79 193,83 €	2,78%
Mairie	50 543,45 €	1,77%
Attribution compensation Lorient Agglomération	45 116,00 €	1,58%
Équipements de restauration	23 783,30 €	0,83%
Équipements jeunesse	8 399,15 €	0,29%
Subventions aux particuliers plan bois et colorisation des façades	4 600,00 €	0,16%
Equipements petite enfance	1 643,99 €	0,06%

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.4. LA DETTE

III.4.1. Synthèse de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la ville s'élève à 8 679 535,90 €, suite à deux emprunts contractés au cours de l'exercice 2025, avec des taux attractifs :

- 1 000 000 € avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation du groupe scolaire Anatole France, taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %, soit 2.10 %.
- 300 000 € (troisième tranche du contrat Intracting) avec la Caisse des Dépôts et Consignation pour la rénovation de notre éclairage public, taux fixe de 2 %.

L'évolution de l'encours de la dette entre 2020 et 2025 s'établit comme suit* :

	Amortissement	Intérêts	Total	Nouveaux emprunts	CRD	Evolution de l'encours
2020	1 363 922 €	185 922 €	1 549 844 €	1 336 200 €	11 674 642 €	▼ 0,24 %
2021	2 070 472 €	167 535 €	2 238 007 €	700 000 €	10 304 170 €	▼ 11,74 %
2022	1 064 779 €	152 722 €	1 217 500 €	800 000 €	10 039 391 €	▼ 2,57 %
2023	1 579 278 €	232 717 €	1 811 995 €	820 950 €	9 281 063 €	▼ 7,55 %
2024	1 160 536 €	230 159 €	1 390 695 €	300 000 €	8 420 527 €	▼ 9,27 %
2025	*740 991 €*	*177 569 €*	*918 561 €*	*1 300 000 €*	*8 979 536 €*	▲ 6,64 %

*tous budgets confondus (commune, budgets annexes).

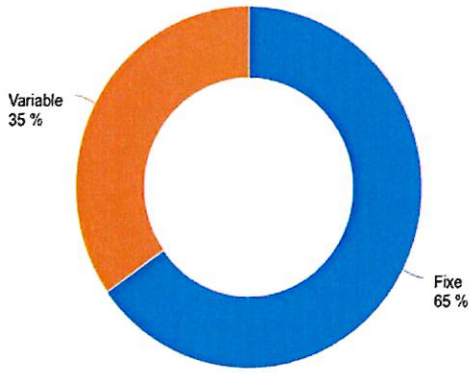
III.4.2. Caractéristiques de la dette

La dette est composée à 65 % de taux fixes et à 35 % de taux variables.

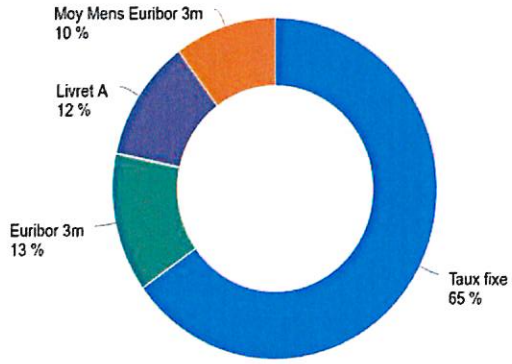
La pratique courante admet une répartition comme suit de la dette :

- Emprunts à taux fixe : de 60 % à 80 % de l'encours total,
- Emprunts à taux variable : de 20 % à 40 % maximum de l'encours.

Au 31/12/2025



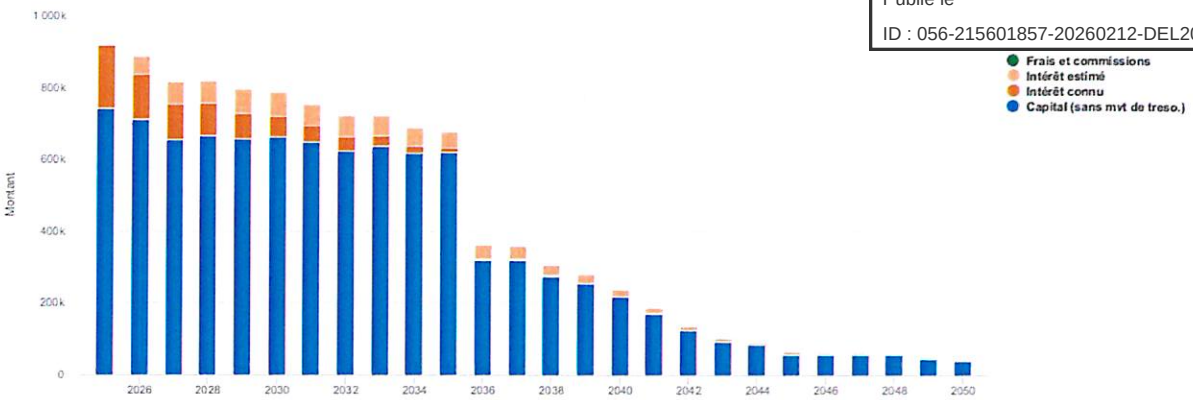
Au 31/12/2025



Dix-huit emprunts sont actuellement en cours, avec une durée résiduelle totale de 24 ans et 9 mois (emprunt CDC de 2025 sur 25 ans) et un taux d'intérêt moyen de 2,12 %.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE



La répartition de la dette consolidée (tous budgets confondus (commune, budgets annexes)) est la suivante :

Dette au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024	*2025*
Budget principal commune	9 642 142 €	9 301 670 €	9 066 891 €	8 838 563 €	8 008 027 €	*8 597 036 €*
Budget Croizamus	500 000 €	500 000 €	500 000 €			
Budget centre-ville	1 032 500 €	502 500 €	472 500 €	442 500 €	412 500 €	*382 500 €*
Budget lotissement Kerlaran	500 000 €					
TOTAL	11 674 642 €	10 304 170 €	10 039 391 €	9 281 063 €	8 420 527 €	*8 979 536 €*

III.4.3. Analyse comparative de la dette : Budget Principal 2024 et Agglomération

Communes	Dette totale en milliers €	Dette/ Habitant	CAF brute en milliers €
Lorient	53 862 €	908 €	10 557 €
Lanester	33 689 €	1 432 €	5 219 €
Ploemeur	15 426 €	802 €	3 473 €
Hennebont	13 727 €	848 €	3 210 €
Larmor Plage	11 814 €	1 386 €	3 159 €
Inzinzac-Lochrist	9 753 €	1 456 €	732 €
Guidel	8 467 €	691 €	2 580 €
Quéven	**8 008 €**	**887 €**	**2 085 €**
Caudan	4 405 €	605 €	1 908 €
Pont-Scorff	3 543 €	874 €	563 €
Plouay	2 988 €	505 €	1 066 €
Languidic	2 110 €	257 €	1 299 €
Cléguer	1 353 €	397 €	766 €
Gestel	496 €	185 €	637 €

source : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.4.4. Dette garantie

Le montant de la dette garantie par la commune se chiffrait à 15 785 392,58 € au 31 décembre 2025.
(montant total de l'annuité garantie = 767 190,91 € pour 82 emprunts concernés).

Bénéficiaire	Montant garanti	Annuités de l'année	Nbre d'emprunts
OPH du Morbihan - Morbihan Habitat	4 571 350,28 €	169 062,73 €	31
Aiguillon construction	4 061 861,25 €	148 204,95 €	14
ESH d'Armorique Habitat	3 227 483,26 €	167 344,62 €	12
Le Foyer d'Armor	2 339 805,06 €	148 159,66 €	12
Espacil Habitat	1 498 415,63 €	126 016,02 €	12
AEP Quéven	86 477,12 €	8 402,94 €	1

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.5. RÉSULTAT provisoire de l'exercice 2025

Budget principal		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Fonctionnement	Dépenses	8 323 229,37 €	8 616 769,18 €	9 173 510,21 €	9 913 454,39 €	11 086 034,26 €	10 649 965,79 €
	Recettes	10 221 768,98 €	10 566 199,19 €	10 899 481,14 €	11 462 456,08 €	12 707 761,30 €	12 770 372,21 €
	Résultats	**1 898 539,61 €**	**1 949 430,01 €**	**1 725 970,93 €**	**1 549 001,69 €**	**1 621 727,04 €**	**2 120 406,42 €**
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	1 171 738,97€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Résultat de clôture (résultat + 002)	**3 070 278,58 €**	**1 949 430,01 €**	**1 725 970,93 €**	**1 549 001,69 €**	**1 621 727,04 €**	**2 120 406,42 €**
Investissement	Dépenses	4 136 514,78 €	4 334 886,90 €	3 329 385,23 €	4 184 025,93 €	4 712 704,46 €	3 798 976,31 €
	Recettes	2 742 704,99 €	5 325 785,47 €	4 479 974,56 €	4 104 861,79 €	4 256 782,70 €	5 053 537,30 €
	Résultats	**-1 393 809,79 €**	**990 898,57 €**	**1 150 589,33 €**	**-79 164,14 €**	**-455 921,76 €**	**1 254 560,99 €**
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	-233 872,94 €	-1 627 682,73 €	-636 784,16 €	513 805,17 €	434 641,03 €	-21 280,73 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	**-1 627 682,73 €**	**-636 784,16 €**	**513 805,17 €**	**434 641,03 €**	**-21 280,73 €**	**1 233 280,26 €**
Résultats cumulés		**1 442 595,85 €**	**1 312 645,85 €**	**2 239 776,10 €**	**1 983 642,72 €**	**1 600 446,31 €**	**3 353 686,68 €**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.6. LES RESTES À RÉALISER

RAR	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	1 277 715,31 €	893 440,00 €	567 489,26 €	1 304 429,00 €	626 054,00 €	877 114,01 €
Recettes	516 943,63 €	527 865,88 €	161 073,35 €	228 027,00 €	491 194,00 €	551 783,97 €
Reste à financer	760 771,68 €	365 574,12 €	406 415,91 €	1 076 402,00 €	134 860,00 €	325 330,04 €

Domaines	Dépenses	Recettes
Voirie	44 654,20 €	50 737,05 €
Eclairage public	176 819,91 €	264 035,65 €
Équipements scolaires	20 230,67 €	85 283,61 €
Équipements sportifs	471 388,20 €	106 443,66 €
Espaces verts	14 501,71 €	
Autres bâtiments	46 047,39 €	
Cimetière	1 561,50 €	
Équipements culturels	2 442,60 €	12 840,00 €
Équipements jeunesse		29 140,00 €
Mairie	7 628,52 €	3 304,00 €
Réseaux divers	84 243,31 €	
Divers	7 596,00 €	
Total des restes à réaliser	**877 114,01 €**	**551 783,97 €**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.7. LES BUDGETS ANNEXES

A. Le budget ZAC de Croizamus

Résultat excédentaire de 827 989,50 € au 31 décembre 2025

Réalisé 2025		
Fonctionnement	Dépenses	998 382,11 €
	Recettes	278 144,26 €
	Résultats	-720 237,85 €
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	-938 843,44 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	-1 659 081,29 €
Investissement	Dépenses	150 131,76 €
	Recettes	26 462,56 €
	Résultats	-123 669,20 €
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	2 610 739,99 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	2 487 070,79 €
Résultats cumulés		**827 989,50 €**

B. Le budget centre-ville

Résultat déficitaire de 909 485,40 € au 31 décembre 2025

Réalisé 2025		
Fonctionnement	Dépenses	1 620 879,45 €
	Recettes	1 666 660,61 €
	Résultats	45 781,16 €
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	55 887,09 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	101 668,25 €
Investissement	Dépenses	1 647 917,01 €
	Recettes	1 578 224,27 €
	Résultats	-69 692,74 €
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	-941 460,91 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	-1 011 153,65 €
Résultats cumulés		**-909 485,40 €**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

C. Le budget lotissement de Kerlaran

Résultat déficitaire de 43 074,71 € au 31 décembre 2025

Réalisé 2025		
Fonctionnement	Dépenses	118 473,68 €
	Recettes	0,00 €
	Résultats	**-118 473,68 €**
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	0,00 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	**-118 473,68 €**
Investissement	Dépenses	0,00 €
	Recettes	0,00 €
	Résultats	**0,00 €**
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	75 398,97 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	**75 398,97 €**
Résultats cumulés		**-43 074,71 €**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

III.8. LES GRANDES RÉALISATIONS 2025

- **Rénovation de l'éclairage public**

La commune de Quéven mène depuis de nombreuses années une politique de sobriété et de modernisation de l'éclairage public. Engagée dans une démarche de réduction des consommations énergétiques et de protection de l'environnement, elle a lancé un vaste programme de rénovation consistant à remplacer progressivement les luminaires énergivores par des équipements LED.

Ce projet a pour objectif d'optimiser les horaires et l'intensité de l'éclairage, d'améliorer la qualité lumineuse, de sécuriser les installations et de limiter l'impact environnemental. Il vise l'atteinte de 100 % d'éclairage LED, avec une économie estimée à 300 000 kWh par an (*NB = voir tableau CONSO page 10*).

- **Végétalisation des cours de l'école élémentaire Anatole France**

Le projet de végétalisation des cours de l'école élémentaire Anatole France repose sur un partenariat entre la municipalité, les équipes éducatives et l'accueil périscolaire. Il vise à renaturer les espaces extérieurs afin de favoriser l'«école du dehors», diversifier les pratiques pédagogiques, améliorer le bien-être des enfants et renforcer leur lien avec la nature.

Inscrit dans la stratégie communale de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité, le projet a transformé les cours bitumées et imperméabilisées en îlots de fraîcheur et de biodiversité, tout en intégrant la gestion des eaux pluviales.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

IV. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Afin de poursuivre en 2026 les opérations d'investissement, la commune doit gérer de manière stratégique sa capacité d'autofinancement nette. L'objectif est de dégager un niveau suffisant de ressources internes pour financer ses investissements, et ce, malgré les incertitudes financières nationales.
Pour ce faire, la ville s'engage à maintenir sa capacité d'action et sa solidité financière, en se concentrant sur les axes suivants :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le Compte Financier Unique (CFU) provisoire pour l'année 2025 témoigne d'une gestion rigoureuse des dépenses réelles de fonctionnement, celles-ci affichant une légère diminution de - 0,68 % par rapport à l'exercice 2024.

Cette gestion rigoureuse, reconduite pour 2026, a pour objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise doit permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement indispensables à la réalisation des projets, tout en maintenant la qualité des services offerts à la population.

Dépenses de personnel : le budget principal a été affecté par des facteurs externes, notamment en ce qui concerne la masse salariale. Cette évolution résulte des changements législatifs et réglementaires intervenus dans la rémunération des agents territoriaux. Pour 2026, les évolutions attendues sont les suivantes :

- Après une première hausse l'année précédente, les employeurs territoriaux et hospitaliers verront leurs cotisations CNRACL augmenter de trois points supplémentaires en 2026 (37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027, 43,65 % en 2028).
- Hausse du Smic et ses conséquences sur les traitements en 2026 : Le 1er janvier 2026, l'indice minimum de traitement est revalorisé par anticipation de + 1,18 % suite à la hausse du Smic. Malgré cette revalorisation, le gouvernement maintient le gel du point d'indice. Par conséquent, au 1er janvier 2026, le montant du Smic devient supérieur à celui de l'indice minimum de traitement (370) de la fonction publique. Les agents concernés par cet indice minimum se verront donc attribuer une indemnité différentielle de traitement.
- Les taux d'appel des cotisations IRCANTEC augmentent, comme suit : tranche A 4,27 % (contre 4,20 % jusqu'à présent), tranche B 12,75 % (contre 12,55 % jusqu'à présent).

Plusieurs facteurs viendront également impacter la masse salariale en 2026 : le recrutement d'un responsable des solidarités et d'un responsable SIG aux services techniques, l'anticipation des départs en retraite par un doublon de poste, ainsi que les opérations de recensement et les élections.

En conséquence, les prévisions budgétaires pour la masse salariale en 2026 anticipent une augmentation d'environ 3,77 %.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE

Les grands projets 2026

L'année 2026 sera marquée par la concrétisation de plusieurs projets en cours de réalisation.

La section d'investissement comprendra des opérations couvrant plusieurs domaines. Ces projets ont déjà fait l'objet de présentations détaillées, que ce soit lors des précédents débats d'orientations budgétaires ou de délibérations spécifiques. Pour 2026, les dépenses d'équipement envisagées porteront notamment sur :

- **Salle de sport du Ronquédo**

Quéven s'appuie sur un réseau sportif déjà structuré, qu'elle choisit aujourd'hui de renforcer et de moderniser afin d'accompagner le dynamisme des associations locales et de répondre aux besoins du collège Kerbellec. Dans cette perspective, la commune lance un ambitieux projet de construction et de restructuration du complexe sportif du Ronquedo, destiné à améliorer l'offre d'équipements.

Le projet prévoit la réalisation d'un nouveau complexe sportif et la déconstruction progressive des bâtiments existants. Cette construction comprend une salle omnisports, une salle annexe dédiée au tir à l'arc, au tennis de table et autres mutualisations possibles, ainsi qu'un préau sportif intégrant un terrain multisports et un basket 3x3.

D'une surface bâtie de 2 590 m², complétée par 4 440 m² d'aménagements extérieurs, cet équipement à vocation supra-communale profitera pleinement aux scolaires, comme aux clubs sportifs.

L'opération, estimée à 5,45 M€ HT, est rendue possible grâce à un financement équilibré associant subventions publiques et sportives, ainsi qu'un autofinancement communal rendu possible grâce à des efforts de désendettement anticipés.

- **Centrale photovoltaïque au Boulodrome**

Impliquée dans une démarche d'autoconsommation électrique, la ville entame la réalisation d'une couverture accueillant une centrale photovoltaïque installée sur une partie du terrain de pétanque et du pas de tir à l'arc. Cet équipement permettra de produire environ 200 000 kWh par an, de couvrir plus de 35 % des besoins électriques des bâtiments municipaux, et de limiter l'impact des fluctuations du prix de l'électricité.

L'excédent sera utilisé pour de la revente à des tiers. Inscrit dans la démarche Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (TECAE), ce projet représente un investissement estimé à 420 000 € HT, avec un temps de retour sur investissement brut d'environ 17 ans, hors subventions.

- **Rénovation énergétique Groupe scolaire A. France**

Le secteur du bâtiment est un enjeu majeur de la transition énergétique en France, représentant 44 % de la consommation d'énergie et plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. La loi ELAN impose une réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires.

Dans ce contexte, la commune a anticipé ses obligations en réalisant l'audit énergétique du groupe scolaire Anatole France. Celui-ci a mis en évidence les principales sources de déperdition énergétique.

Les travaux porteront notamment sur l'isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, l'isolation du plancher bas, la modernisation des systèmes de chauffage (gaz à condensation et PAC air/eau), ainsi que l'installation d'une ventilation double-flux.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260212-DEL202609-DE